CANTON DE VAUD



Téléphone 85 57 49 Ch. post. 10 - 132 29 1347 Le Sentier, le 3 mars 1971.

Concerne: Recherche d'une armpirie pour le district de La Vallée

Monoleur.

L'Office Vaudois pour le développement du Commerce et de l'Industrie du centon e décidé d'éditer une publication présentent les districts du canton de Vaud avec leurs armoiries. En principe, les ermoiries des districts sont celles du chef-lieu dont le commune-mère e donné le nom du district.

3 districts: Leveux, Pays d'Enhaut et Le Vellée font exception et devraient choisir l'ermoirie de leur district qui deviendrait officielle. Si officieusement, l'Office Vaudois pour le développement du Commerce et de l'Industrie choisit pour Le Vallée les armoiries du Sentier pour leur publication, un jour celles-ci seront reconnues comme valables et officielles.

"D'après M. Desmentet, erchiviste cantonel, les districts où le nom du chef-lieu coincide avec le nom du district l'usage c'est implanté d'utiliser les armoiries de le commune du chef-lieu comme représentation du district." C'est ce qui a été fait lors du 150ème anniversaire du canton en 1953, et ceci à titre officieux.

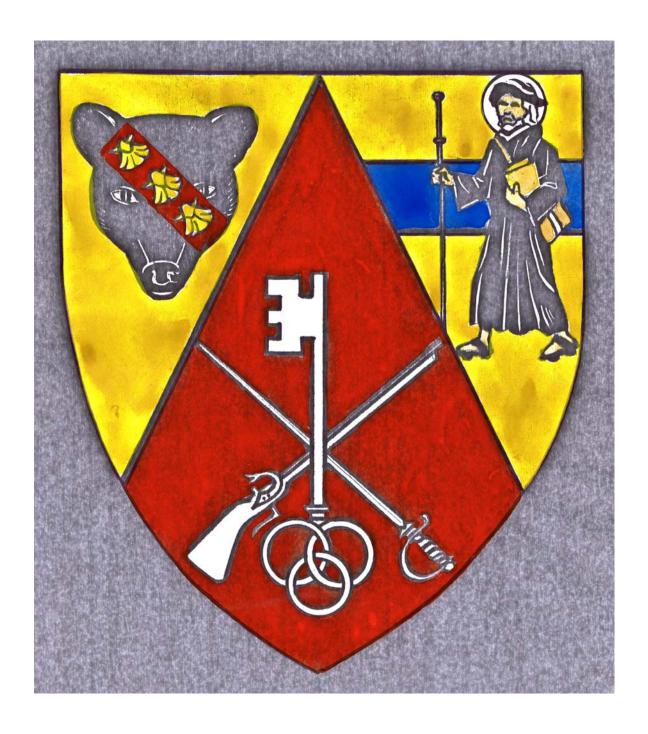
Nous present la liberté de convoquer MM. les Syndics des 3 communes et les Présidents des 9 villages (ou leurs représentants) pour en discuter le

lundi 8 mars à 1800h. à l'Hôtel de Ville du Sentier

Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

P.-C. Rochat, prefet:

warden



Projet sur photocopie « sale » de l'époque.